



Procès-verbal de séance du Conseil  
Municipal  
***SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023***

<i>Nombre de membres du Conseil Municipal</i>		L'an deux mil vingt-trois, le trente novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire.  <u>Date de convocation</u> : 23 novembre 2023  <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Jean-François LAFAURIE, Claude MONEGER, Albert LAURENT, Jean-Jacques VAILLANT, Léa DUMOND, Laure-Hélène MASSON et Séverine VIGIER.  Étaient excusés : Nathalie DUBOIS qui a donné procuration à Laure-Hélène MASSON, Jérôme TADEUSZAK, Jean François VERLHAC.  <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT
En exercice	15	
Présents	12	

Appel des élus et vérification du quorum : 12 élus effectivement présents.

Le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance qui sera chargé de consigner dans un registre les décisions prises par le Conseil Municipal.

**Ordre du jour** :

- Point « budget » :
  - o Construction local technique : attribution des 11 lots du marché public à procédure adaptée
  - o Décision modificative au budget principal n°2
  - o La prime pouvoir d'achat exceptionnelle dans le fonction publique territoriale 2023
- Questions diverses.

En début de séance, il est précisé qu'un point à l'ordre du jour sera rajouté en fin de séance relatif au local technique : l'attribution de la mission de SPS et contrôle bâtiment obligatoire pour le suivi de chantier. Il sera présenté en dernier point avant les questions diverses.

**Déroulé de la séance** :

**Délibération** : Attribution du marché à procédure adaptée pour les travaux de construction d'un local technique au lieu-dit La Bitarelle à Lanteuil – **Adopté à l'unanimité des membres à 13 voix**

Le conseil municipal attribue, à l'unanimité, les 11 lots prévus pour la construction d'un local technique au lieu-dit La Bitarelle à Lanteuil sur la base du rapport d'analyse de l'assistance à maîtrise d'ouvrage comme suit :

- Lot 1 = SARL POUZOL pour un montant de 37127€HT ;
- Lot 2 = SAS LESTRADE pour un montant de 55172.39€ HT ;
- Lot 3 = TRADIWOOD pour un montant de 17559.40€HT ;
- Lot 4 = CCPF pour un montant de 12119.10€HT ;
- Lot 5 = PAROUTEAU MENUISERIES pour un montant de 12134.73€HT ;
- Lot 6 = MENUISERIE PICON pour un montant de 2530€HT ;
- Lot 7 = PEREIRA pour un montant de 13279.17€HT ;

- Lot 8 = ETS MIZZARO pour un montant de 12429.89€HT ;
- Lot 9 = LE MAIRE pour un montant de 12075.46€HT ;
- Lot 10 = SARL JJSS pour un montant de 7774.81€HT ;
- Lot 11 = GIRERD pour un montant de 29000€HT.

**Délibération** : Décision modificative au budget principal n°2 – **Adopté à l'unanimité des membres à 13 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la DM n°2 telle que présentée :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
Achats matériel, équipements et travaux	605(011)	2 708,14		
Energie - Electricité	60612(011)	-2 708,14		
<b>TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>OP : ACHAT D'EXTINCTEURS</b>		<b>991,65</b>		
Autre matériel, outillage incendie, défense civile	215681(21) 223	991,65		
<b>OP : TRAVAUX JOSEPH CORREZE</b>		<b>1 188,00</b>		
Immeubles de rapport	2132(21) 297	1 188,00		
<b>OP : CONSTRUCTION LOCAL TECHNIQUE</b>				<b>7 167,45</b>
D.E.T.R. non transférable			1341(13) 312	105 525,00
Emprunts en euros			1641(16) 312	-98 357,55
<b>OP : SECURISATION ROUTIERE RD921 TROTTOIR</b>		<b>4 987,80</b>		
Réseaux de voirie	21511(21)	4 987,80		
<b>TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT</b>		<b>7 167,45</b>		<b>7 167,45</b>

**Point évoqué** : La prime pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale

Le conseil municipal valide à l'unanimité le principe de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle et sollicite la saisine du comité social territorial rattaché au centre de gestion de la Corrèze.

**Délibération** : Attribution Mission contrôle bâtiment et SPS pour la construction du local technique au lieu-dit La Bitarelle à Lanteuil – **Adopté à l'unanimité des membres à 13 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de SOCOTEC en tant que prestataire en charge de réaliser la mission de contrôle bâtiment ainsi que santé, prévention et sécurité pour la construction du local technique pour un montant de 4470,30€ HT, soit 5364€ TTC.

**Fin de séance :**

La séance est levée à 19h20.

Le Maire,

Christian DERACHINOIS

Le secrétaire de Séance

Sébastien CHABENAT



